



Compromis de vente et décision de justice

Par **silvere**, le **13/07/2010 à 18:09**

Bonjour, j'ai signé un compromis de vente devant notaire pour l'achat d'une maison à un couple divorcé et faisant l'objet d'une procédure de saisie. Le prix a été défini par l'ex-couple et en accord avec la banque qui saisie la maison. Le compromis a été envoyé aux avocats respectifs du couple ainsi qu'à la banque en mars. En mai lors d'une audience concernant la saisie, les avocats ont proposé un prix 20000 euros supérieurs à celui du compromis (qu'ils avaient reçu) et celui-ci a été accepté par la banque. La signature définitive qui devait avoir lieu en juin a été annulée, car le notaire n'a pas le droit de vendre ce bien à un prix inférieur. Le dossier est en attente, quels sont mes recours ? Les avocats ont-ils commis une faute en demandant un prix supérieur à celui du compromis (en ayant connaissance de celui-ci) ? Je suis disponible pour plus de précisions.